

Blitz de négociations : des résultats variables

Le 19 mars dernier, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, invitait les représentantes et représentants syndicaux à un blitz de négociations dans l'objectif d'obtenir un règlement à toutes les tables de négociation pour le 31 mars 2010. Les syndicats ont immédiatement accepté cette invitation. Il a cependant fallu une réunion de haut niveau, tenue dans la soirée du 29 mars, pour enlever des irritants importants et pour relancer les pourparlers. Étaient présents à cette réunion, d'une part, les dirigeantes et dirigeants du Front commun et, d'autre part, la présidente du Conseil du trésor, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et le ministre de la Santé et des Services sociaux. L'objectif d'un règlement le 31 mars n'a pas été atteint, mais les négociations se poursuivent. Voici un résumé de la situation, tant pour les trois tables sectorielles du SPGQ actives dans ces négociations que pour la table intersectorielle.

Fonction publique : des progrès sur la plupart des sujets

À la table sectorielle de la fonction publique, des échanges soutenus au cours des trois dernières semaines ont permis aux parties de faire des progrès sur la plupart des sujets.

Les échanges sont devenus plus fructueux à la suite de la réunion de haut niveau tenue le 29 mars 2010. La partie patronale a alors retiré l'ensemble de ses demandes de modifications au régime d'assurance traitement (dont la réduction du nombre annuel de jours de congé de maladie accordés, la réduction des protections offertes par le régime et la résorption des réserves de jours de congé de maladie), sa demande visant à nous imposer chaque année deux jours de congé sans traitement et celle visant à transformer les libérations syndicales en congés sans traitement de même qu'à exiger le remboursement des avantages sociaux pour les déléguées et délégués libérés de façon ponctuelle. En contrepartie, comme convenu le 29 mars 2010, nous avons consenti à faire porter les discussions sur un nombre limité de demandes prioritaires.

Par ailleurs, les discussions ont permis aux parties de trouver des terrains d'entente possibles pour quelques sujets. Parmi ceux-ci, notons la mise sur pied d'un comité de concertation patronale-intersyndicale pour traiter, notamment, des questions de sous-traitance, du développement et de l'utilisation de l'expertise interne et de l'attraction et de la rétention du personnel. Les parties ont également confirmé leur volonté de travailler ensemble en vue d'améliorer et d'accélérer la procédure de règlement des griefs. Les discussions ont aussi progressé au sujet d'une procédure de régularisation du statut des employées et employés occasionnels de longue durée.

Il reste cependant encore des travaux à faire en ce qui a trait à la reconnaissance de la scolarité et de l'expérience pertinentes à l'emploi au moment de l'embauche. Si la partie patronale s'est montrée disposée, au début des négociations, à reconnaître jusqu'à trois années supplémentaires pour les professionnelles et professionnels qui seraient embauchés après la signature de la convention collective, elle a retiré cette offre à la suite de la rencontre du 29 mars. Rappelons que notre demande vise à obtenir une meilleure reconnaissance pour l'ensemble des membres embauchés depuis le 14 mars 2000.

À la suite de la présentation de cet état de situation à sa réunion du 9 avril 2010, le conseil d'unité de négociation de la fonction publique a adopté unanimement une résolution mandatant le comité de négociation pour poursuivre les discussions « ... avec détermination et souplesse [dans le but de], d'une part, conserver les résultats déjà obtenus sur les sujets provisoirement réglés et, d'autre part, atteindre les résultats sur les sujets qui restent. »



Collèges : un virage inexplicable

Les négociations à la table sectorielle de la section N-Collèges du SPGQ, en cartel avec la Fédération du personnel professionnel des collèges de la CSQ, sont bloquées depuis le dépôt d'une proposition globale de règlement par la partie patronale (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et Fédération des cégeps), le lundi 5 avril 2010. Ce dépôt est un virage inexplicable dans l'attitude de l'employeur et constituerait un important recul pour nos acquis. Par ses demandes, la partie patronale tente clairement d'élargir son droit de gréance. Elle balaie aussi du revers de la main nos demandes prioritaires concernant le traitement et l'attraction-rétention.

Le blocage tourne autour de trois éléments majeurs : le refus de discuter de notre demande concernant la reconnaissance de la scolarité, le maintien des demandes patronales visant à faciliter l'abolition de postes pourvus de titulaires et la création de postes à temps partiel sur une base annuelle. La délégation a voté à l'unanimité le rejet de ce dépôt patronal. Devant un tel blocage, deux autres propositions ont été adoptées à l'unanimité, une visant la mise en place d'une table de négociation de haut niveau et l'autre visant à demander la médiation à partir du 20 avril 2010, au besoin.

Commissions scolaires : les échanges au point mort

Alors que tout était en place à la fin mars afin d'accélérer les négociations pour en arriver à une entente, plus rien ne fonctionne maintenant à la table des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de l'Outaouais. Les irritants que la partie patronale aurait dû enlever à la suite de la réunion du 29 mars sont toujours présents.

L'obstacle le plus important est la volonté patronale d'annualiser les postes pour faire en sorte que le personnel professionnel ne travaille que lorsque les élèves sont en classe, et, ainsi, payer ce personnel pour dix mois en étalant leur salaire sur douze mois. Cette proposition patronale a été rejetée à l'unanimité par le cartel de négociation CSQ – SPGQ. Nous sommes toujours en attente du retrait officiel, par la partie patronale, de cet irritant majeur.

Notons toutefois quelques avancées en ce qui concerne la priorité d'embauche, l'ajout de ressources professionnelles, la participation au comité sur les élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) et les congés spéciaux.

Intersectoriel :

Protéger notre pouvoir d'achat, une condition essentielle à un règlement

Au cours des deux dernières semaines, les représentantes et représentants syndicaux à la table centrale ont travaillé à coordonner et à faire avancer les tables sectorielles à un niveau qui permette d'envisager un accord global. Les progrès y sont cependant variables, le secteur de la santé éprouvant les plus importantes difficultés.

Pour ce qui est des matières intersectorielles elles-mêmes, des progrès ont aussi été faits. Le dossier des droits parentaux est pratiquement réglé. Celui de la retraite est très avancé. Il reste celui des salaires, pour lequel une condition essentielle à un règlement est la protection du pouvoir d'achat des personnes représentées par le Front commun. Le fait que les perspectives de croissance économique aient été récemment révisées à la hausse par la plupart des spécialistes de la question devrait aider à infléchir les positions du gouvernement par rapport à ses offres initiales. Dès que l'ensemble des tables sectorielles s'approchera d'un règlement, la table centrale reprendra de façon intensive les discussions au sujet des matières non encore réglées.

Action mobilisation :

Soyons prêts à agir en cas de besoin

Tout au long de l'hiver, les membres du SPGQ ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent pour soutenir leurs équipes de négociation, que ce soit en participant aux assemblées d'information organisées conjointement avec nos collègues du SFPQ (près de 10 000 membres rencontrés!), en participant à des activités ponctuelles comme la manifestation à la Fédération des cégeps ou à la manifestation éclair sur la sous-traitance, qui nous a aidés à marquer des points sur le sujet, ou en prenant part à la grande marche du Front commun à Montréal, le 20 mars dernier.

Nous devrions savoir au cours des prochains jours s'il sera encore nécessaire que les membres fassent valoir leur poids politique pour faire avancer les négociations. Si notre table de la fonction publique semble progresser vers une entente, ce n'est pas le cas partout ailleurs. Il est donc possible que nous ayons à démontrer, encore une fois, notre grande solidarité envers nos collègues des services publics. Nous saurons certainement le faire, non seulement pour éviter les reculs, mais aussi pour continuer notre marche vers une meilleure reconnaissance du travail que nous accomplissons pour l'ensemble de la population.